Pour la montagne
ANEM
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
www.anem.org
n°203 - mars 2010 - 5,50 €

L'ÉTAT S'ENGAGE POUR LES TERRITOIRES RURAUX

LA MIXITÉ SOCIALE RÉAFFIRMÉE POUR LE LOGEMENT

L'ANEM RENCONTRE LUC CHATEL

SPÉCIAL SEMAINE DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS

À L'ÉCOLE DÉCOUVRIR LA MONTAGNE

EDITO *L'ANEM avec les adultes de 2050*

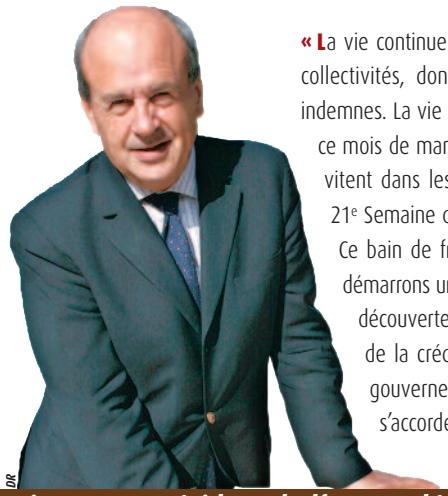
DR

Henri Nayrou, président de l'ANEM, député de l'Ariège

« La vie continue pendant les travaux parlementaires sur les collectivités, dont les montagnes ne sortiront, hélas, pas indemnes. La vie est toujours devant. Elle l'est assurément en ce mois de mars 2010 au cours duquel l'ANEM et *PLM* s'invitent dans les écoles, les collèges et les lycées pour la 21e Semaine de la presse et des médias dans l'école.

Ce bain de fraîcheur tombe à pic, au moment où nous démarrons une campagne visant à relancer les classes de découverte dans les hauts territoires du pays. Au-delà de la crédibilité entamée du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), on s'accorde à penser que le sauvetage de la planète pour demain commence dès aujourd'hui. Entre préconisations et sanctions, afin que les signaux de détresse soient éteints à l'horizon 2050, chacun y va de sa suggestion pour faire un pas de côté par des actions aussi vieilles que les esprits.

Nous, montagnards, nous proposons de préparer cette échéance avec les enfants de 2010 qui seront les adultes de 2050, parce qu'il n'y a pas meilleur levier qu'une classe blanche, rousse ou verte pour les sensibiliser au vrai respect de l'environnement et pour préparer les enjeux futurs.

Il n'y aura pas non plus meilleur vecteur pour démontrer aux faiseurs de lois tordues que la montagne est un territoire de grand avenir. »

N U M É R O

203

3 : ACTUALITÉ
L'Etat s'engage pour les territoires ruraux • En ZRR, les enfants de moins de 3 ans doivent être comptabilisés.

4 : AGRICULTURE
Zones défavorisées cherchent critères • Daniel Prieur : « La loi de modernisation devrait sécuriser les prix à la production ».

5 : ENVIRONNEMENT
Fin d'hiver agitée pour le loup.

6 : FINANCES PUBLIQUES
DGF pour 2010 : des marges très réduites pour la péréquation • Inquiétudes pour les finances départementales.

11 : SERVICES PUBLICS
Le défi de l'accession de tous les territoires au très haut débit.

12 : URBANISME
L'objectif de mixité sociale clairement confirmé.

13 : EUROPE
L'Union européenne donne une suite à Copenhague.

15 : VIE DE L'ANEM
Comité directeur • Luc Chatel reçoit l'ANEM • L'élu du mois : Pierre Haïçaguerre.

A LA UNE : *PLM s'adresse aux jeunes*

Pour la Montagne, le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), imprimé à 7 600 exemplaires, s'adresse prioritairement à ses adhérents. Son lectorat est avant tout constitué d'acteurs de collectivités de montagne de tous niveaux (communes, départements et régions) mais aussi à ses contacts et partenaires institutionnels (administrations centrales et entreprises nationales, telles que la Caisse des dépôts et consignations, EDF, TDF…).
Photo ANEM : Bettina et Hippolyte pour PLM.

L'ACTU DES MASSIFS EST EN PAGE 14

7. DOSSIER *Découvrir la montagne*

ALEXANDRE ZVEGER/FOTOLIA.COM

En tant que magazine participant à la 21e Semaine de la presse et des médias dans l'école, qui aura lieu du 22 au 27 mars, *Pour la Montagne* a souhaité prendre en considération ce rendez-vous exceptionnel qui élargit, le temps d'un numéro, son lectorat habituel. C'est donc dans cet esprit que la rédaction a choisi de consacrer son dossier à la découverte de la montagne.

PLM

Vous trouverez en page d'accueil du site www.anem.org trois articles du dernier numéro, et dans la rubrique PLM du site, la une, l'édito et le sommaire du même numéro, de même que l'intégralité des trois numéros précédents.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne, 7, rue de Bourgogne, 75007 Paris.
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication, directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Guillaume Nicolle
Olivier Riffard
Chargé de communication
Guillaume Nicolle
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé, 75018 Paris.
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 8 000 exemplaires.
Dépôt légal : mars 2010

PEFC PEFC/10-31-1243 PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT
SP EJP
IMPRIM'VERT

L'Etat s'engage pour les territoires ruraux

Faisant la synthèse des Assises des territoires ruraux qui se sont tenues entre les mois d'octobre et janvier derniers, et dans la perspective d'un prochain comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT), le président de la République a exposé le 9 février à Morée (Loir-et-Cher) les principales actions qui structureront la politique de l'Etat en matière de ruralité.

Les annonces faites à Morée par Nicolas Sarkozy relèvent principalement de la desserte des territoires ruraux en services publics, notamment en matière de santé, de logement, de service postal et d'équipement numérique des territoires. Concernant les transports, le président s'est porté garant de la persévérance de l'Etat à trouver des solutions aux problèmes des territoires les plus enclavés, notamment sur le plan ferroviaire.

Afin de résoudre la pénurie de médecins en milieu rural, il a annoncé la contribution financière de l'Etat à la création d'ici trois ans de 250 nouvelles maisons médicales, l'octroi annuel (durant dix ans) de 400 bourses à des étudiants en médecine, en contrepartie d'un engagement à exercer en milieu rural pendant dix ans. L'internat en milieu rural sera développé par l'augmentation des habilitations accordées aux médecins en zone rurale comme maîtres de stage.

Une stratégie basée sur les services publics.

En matière de logement, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) recevra 540 millions d'euros en provenance du grand emprunt afin d'intensifier son action. La moitié de cette somme sera expressément réservée au logement rural.

S'agissant du service postal, le président a annoncé dès cette année une recapitalisation de La Poste, pour un montant de 2,7 milliards d'euros, par le biais de la Caisse des dépôts et consignations, afin de permettre au groupe de moderniser sa logistique, entre autres pour le traitement des colis. Par ailleurs, tous les bourgs-centres qui n'en sont pas équipés devraient être dotés de distributeurs automatiques de billets de banque.

Enfin, pour ce qui concerne la numérisation des territoires, le chef de l'Etat, refusant la « jachère numérique », a annoncé un plan de 2 milliards d'euros, lui aussi financé par le grand emprunt, visant la couverture intégrale du territoire par le très haut débit… en 2025 (70 % en 2020). D'autre part, 100 millions d'euros mobilisés par OSÉO [1] seront destinés à faciliter la transmission des PME, notamment commerciales et artisanales.

(1) Etablissement public financier visant à soutenir, en accompagnement des politiques nationales ou régionales, l'innovation et la croissance des PME.

UN FAUX GUIDE DE HAUTE MONTAGNE INTERCEPTÉ

A la suite d'un contrôle fortuit le 7 février, en Vallée Blanche, par les gendarmes du peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) de Chamonix, un homme de 51 ans, usurpant le titre de guide de haute montagne, a été interpellé et placé en garde à vue alors qu'il conduisait un groupe d'une quinzaine de personnes.
L'enquête a établi que le prévenu emmenait régulièrement depuis une dizaine d'années des groupes dans toutes les Alpes.
Or, la profession de guide de haute montagne ne peut s'exercer que sur la foi d'un brevet d'Etat délivré au terme d'un long et exigeant apprentissage par l'Ecole nationale de ski et d'alpinisme.
L'intéressé encourt un an de prison et 15 000 euros d'amende, et pourrait aussi être poursuivi pour travail illégal et mise en danger de la vie d'autrui.

En ZRR, les enfants de moins de 3 ans doivent être comptabilisés

Selon l'article L.113-1 du code de l'éducation, la scolarisation des enfants en maternelle n'est obligatoire qu'à partir de 3 ans. Mais ce même texte précise que l'accueil des enfants de 2 ans est étendu en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et dans les régions d'outre-mer. Une décision de justice récente pourrait faire jurisprudence…

Suite à la suppression d'un poste d'enseignant dans l'école maternelle de Luz-Saint-Sauveur, dans les Hautes-Pyrénées, en 2008, la commune, assistée par l'association Ecole & Territoire, a saisi le tribunal administratif de Pau aux fins d'annulation de l'arrêté de l'inspecteur d'académie des Hautes-Pyrénées.

Le 5 mai 2009, le tribunal de Pau a rejeté la demande de la commune qui a fait appel. Dans son arrêt du 9 février dernier, la cour administrative d'appel de Bordeaux a annulé le jugement du tribunal administratif de Pau en considérant que cette école maternelle, implantée dans une commune classée en zone de revitalisation rurale (ZRR), devait être regardée comme située dans un environnement social défavorisé au sens de l'article L.113-1 du code de l'éducation.

Cela signifie concrètement que la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, dans les communes situées en ZRR, doit être assurée en priorité. A signaler également que ces enfants, entre 2 et 3 ans, devront dorénavant être pris en compte dans le calcul prévisionnel des effectifs des écoles maternelles.

Consulter le texte de l'arrêt sur www.anem.org

En comptant les enfants âgés de 2 à 3 ans, de nombreuses classes uniques devraient pouvoir se maintenir.

PROD. NUMERIK/FOTOLIA.COM

UN ANCIEN PRÉSIDENT DE L'ANEM À LA TÊTE DE LA COUR DES COMPTES

Le président de la commission des finances de l'Assemblée, le député de l'Isère Didier Migaud, a été nommé le 23 février, par le président de la République, premier président de la Cour des comptes, afin de succéder à Philippe Séguin, décédé en janvier dernier.

Maire de Seyssins, en Isère, et président de la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole, Didier Migaud fut président de l'ANEM entre 1996 et 1998 et reste à ce titre membre du comité directeur, ce qui se reflète chez lui par une attention constante aux questions de péréquation et d'équité des dépenses publiques. Ses collègues du comité directeur, l'équipe administrative et la rédaction de *PLM* s'unissent pour lui adresser leurs plus chaleureuses félicitations.

JACQUES BARROT ACCÈDE AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Le président de l'Assemblée, Bernard Accoyer, a désigné le 23 février Jacques Barrot pour devenir membre du Conseil constitutionnel, tandis qu'étaient appelés aux mêmes fonctions, par le président de la République, l'ancien ministre et sénateur du Puy-de-Dôme Michel Charasse, et par le président du Sénat, Gérard Larcher, le sénateur du Haut-Rhin Hubert Haenel.

Le parcours exemplaire de Jacques Barrot, qui lui a permis d'exercer une large palette de mandats représentatifs des plus modestes aux plus prestigieux (de maire à ministre, de président de conseil général à député et vice-président de la Commission européenne), marque à son crédit une connaissance complète et pratique des rouages de la République.

Son goût prononcé pour les affaires sociales et son talent à dégager les consensus ont très certainement prévalu dans sa désignation.

Jacques Barrot est également un montagnard qui a su défendre la spécificité de la montagne et qui compte parmi les membres fondateurs de l'ANEM. C'est donc surtout à ce titre que *PLM* lui adresse ses plus chaleureuses félicitations.

Zones défavorisées cherchent critères

Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche a présenté le 10 février la projection cartographique sur le territoire français des critères géophysiques préconisés par la Commission européenne pour identifier, à compter de 2013, les zones défavorisées simples. A ce stade, aucun des critères complémentaires modélisés ne permet d'apporter les correctifs nécessaires et pourtant indispensables.

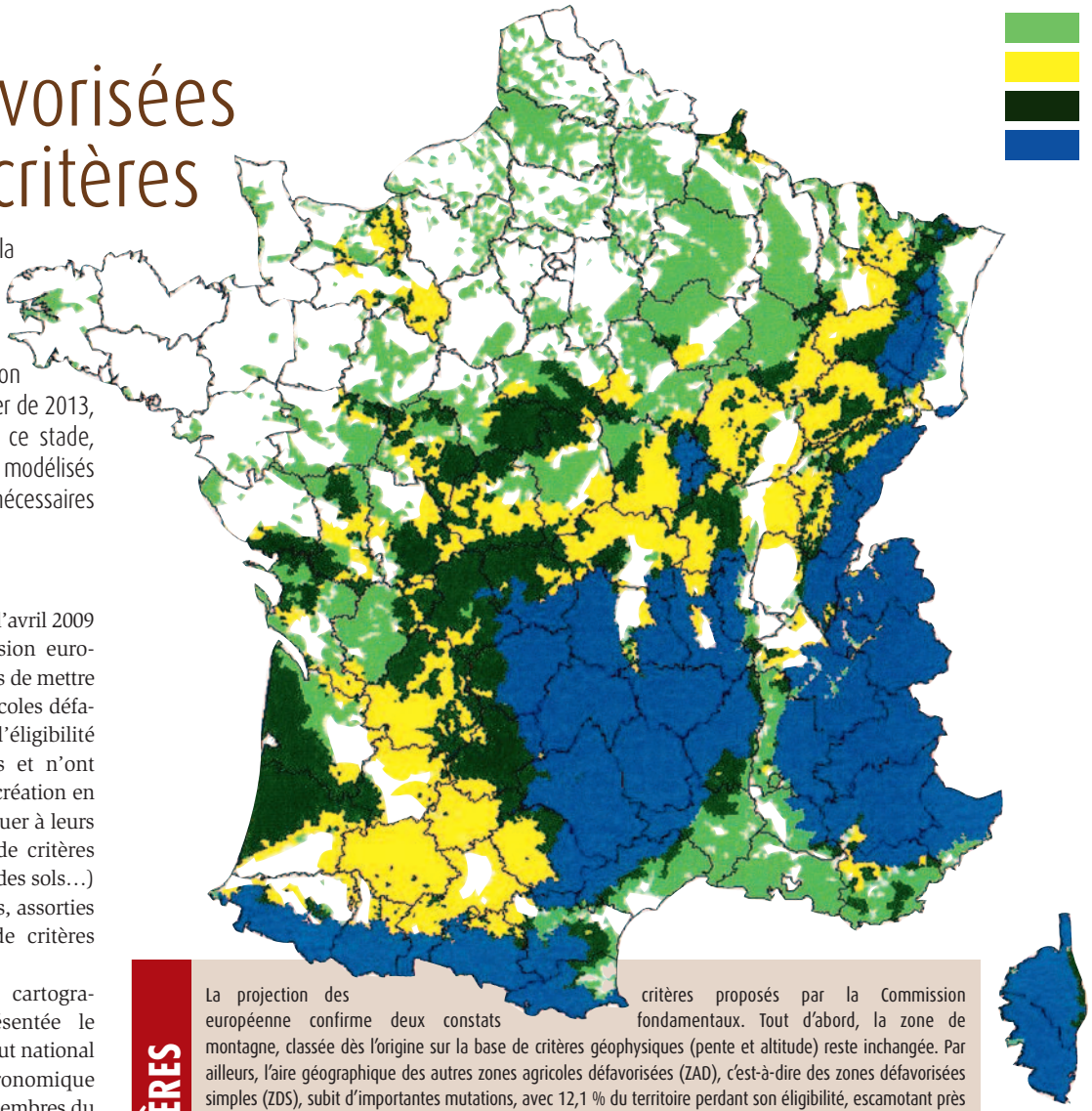

Dans une communication du mois d'avril 2009 *(voir « PLM » n° 196)*, la Commission européenne proposait aux Etats membres de mettre fin au zonage actuel des zones agricoles défavorisées (ZAD), dont les critères d'éligibilité sont en partie socio-économiques et n'ont jamais été réactualisés depuis leur création en 1975. Il leur était demandé d'appliquer à leurs territoires cette nouvelle batterie de critères (pente, part empierrée ou argileuse des sols…) et de faire part de leurs observations, assorties éventuellement de propositions de critères complémentaires ou concurrents.

La zone de montagne, classée sur la base des critères de pente et d'altitude, reste inchangée.

Cette projection cartographique a été présentée le 10 février par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) devant les membres du cabinet, les représentants des organisations professionnelles agricoles (OPA) et des élus. Cette carte fait apparaître un déplacement substantiel des

REPÈRES

La projection des critères proposés par la Commission européenne confirme deux constats fondamentaux. Tout d'abord, la zone de montagne, classée dès l'origine sur la base de critères géophysiques (pente et altitude) reste inchangée. Par ailleurs, l'aire géographique des autres zones agricoles défavorisées (ZAD), c'est-à-dire des zones défavorisées simples (ZDS), subit d'importantes mutations, avec 12,1 % du territoire perdant son éligibilité, escamotant près de la moitié des zones de piémont, et d'une manière générale les territoires intermédiaires localisés dans ce que l'aménagement du territoire qualifiait de « diagonale du vide ».
Surtout, la superficie totale éligible s'accroît globalement de 2,2 % du territoire, investissant 14,3 % du territoire jusqu'ici non classés, sans que ces « déplacements » couvrent des systèmes d'exploitation agricole forcément défavorisés (dans les départements de la Somme ou de la Marne, par exemple).

DANIEL PRIEUR : « LA LOI DE MODERNISATION DEVRAIT SÉCURISER LES

Membre du bureau national de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et président de la commission montagne et zones défavorisées, Daniel Prieur fait part à *PLM* de sa vision montagne du projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche.

***PLM :** Le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche trace-t-il des perspectives nouvelles pour l'agriculture de montagne ?*

Daniel Prieur : Oui et non. A première vue, l'agriculture de montagne n'est visée en tant que telle par aucune des dispositions du texte. Par contre, les outils stratégiques mis en place, que ce soit en matière de maîtrise foncière ou bien d'organisation des filières de production, ne peuvent que contribuer à l'installation d'un cadre stable propice à la pérennisation de la présence agricole en montagne.

***PLM :** Sécuriser le revenu des agriculteurs par contrats entre producteurs et distributeurs vous semble-t-il crédible ?*

D.P. : La crise du lait nous a montré qu'il est aujourd'hui devenu crucial pour le maintien d'une agriculture vivante d'organiser une sécurité des prix à la production. Laisser le cours des produits agricoles fluctuer en fonction de la demande mondiale fragilise les producteurs, notamment ceux des zones les plus difficiles, qui ne peuvent pas déployer de stratégie durable pour leurs coûts de production.
La maîtrise de la production garantissant volume et prix sur une période donnée est donc une nécessité vitale. La contractualisation entre acteurs des filières s'impose d'elle-même, car c'est la seule voie que nous laissent la Commission européenne et le contexte des négociations commerciales internationales.

Réduire la consommation de foncier agricole.

Le renforcement assuranciel qu'annonce le projet de loi devrait lui aussi contribuer à sécuriser le revenu des agriculteurs. Mais dès à présent, il nous revient de tirer parti des mesures favorables à la montagne contenues dans le bilan de santé de la politique agricole commune pour organiser la dimension collective de la mise en marché que requerra la contractualisation.

***PLM :** Les nouveaux outils de maîtrise foncière que propose le projet de loi seront-ils à la hauteur des enjeux fonciers agricoles en montagne ?*

D.P. : L'article 12 de la loi met en place un observatoire national, une commission départementale (à laquelle participent les élus aux côtés des organisations professionnelles agricoles), et des dispositions fiscales en matière de taxation des plus-values, dans l'objectif de réduire la consommation de foncier agricole, qui aujourd'hui correspond à la superficie d'un département tous les dix ans.
Cela répond à une demande très forte de la FNSEA. Si l'idée semble nouvelle au niveau national, plusieurs expériences locales en ce sens, notamment en montagne, l'ont précédée. Il existe déjà un système plus ou moins analogue pour faire respecter le principe de mise en réserve des terres agricoles institué par la loi montagne. Mais le nouveau système vise à relancer cette logique en lui donnant une priorité accrue. On

Nouvelles zones défavorisées - Communes entrantes.
Anciennes zones défavorisées - Communes déclassées.
Zones défavorisées - Communes maintenues.
Montagne et haute montagne actuelles.

zones éligibles hors montagne *(voir ci-contre)*. Cherchant à maintenir dans le futur classement des ZAD les territoires agricoles fragiles où prédomine l'élevage extensif, l'adjonction de critères liés au système de production a été explorée en combinant taux de chargement, unité de gros bétail (UGB/ha), et part de la surface toujours en herbe (STH). D'autres critères, tels que la part de boisement des terres agricoles ou l'importance des parcelles de moins de 4 ha, ont également été testés.

Pour l'instant, aucun critère ne se révèle suffisamment élaboré ou convaincant.

Si ces critères complémentaires permettent de recentrer globalement les ZAD, aucun pour l'instant ne se révèle suffisamment élaboré ou convaincant. En outre, ce type de calcul semble manquer de pertinence tant que les données du recensement agricole en cours ne seront pas collectées (le précédent remonte à 2000). Les OPA de leur côté ont plaidé en faveur du maintien de certains critères socio-économiques, rappelant que la finalité des ZAD restait d'atteindre une certaine population d'actifs agricoles.

Telle était donc la teneur de la réponse que le ministère devait adresser à la Commission européenne. Dans la perspective d'élaborer rapidement des propositions à verser au débat communautaire, le cabinet du ministre de l'Agriculture et de la Pêche s'est engagé à atteindre d'ici la fin du semestre une analyse partagée à la fois sur le bilan de la politique des ZAD et sur la nature des critères complémentaires à proposer.

PRIX À LA PRODUCTION »

verra à l'usage s'il est suffisamment énergique pour résoudre les questions de pression foncière en montagne.

***PLM :** L'indication « montagne » a-t-elle à gagner de la réécriture annoncée de la partie du code rural consacrée aux signes de qualité ?*

***D.P. :** De longue date, élus et socioprofessionnels de la montagne défendent l'idée de faire correspondre l'indication de provenance montagne à un signe de qualité qui soit fiable et explicite pour le consommateur. Aujourd'hui, j'irais jusqu'à dire que la « qualité montagne » doit être synonyme de développement durable et contribuer à faire du consommateur un écocitoyen.*

L'indication de provenance montagne doit être un signe de qualité fiable.

La Commission européenne semble depuis peu s'intéresser à l'adéquation entre montagne et qualité, et c'est donc avant tout à ce niveau que des évolutions réglementaires doivent se produire… Espérons que celles-ci interviendront avant que la loi de modernisation n'entre en vigueur !

Fin d'hiver agitée pour le loup

Alors que le protocole de gestion du loup pour la saison 2010-2011 s'apprête à se mettre en place et que le prédateur progresse sur le massif alpin, le procès d'un chasseur, à Gap, poursuivi pour avoir abattu un loup au cours d'une partie de chasse autorisée, a suscité le 18 février une manifestation de plus d'un millier d'éleveurs.

Entre 12 000 et 15 000 manifestants, principalement des éleveurs mais aussi des élus, ont défilé dans les rues de Gap le 18 février pour manifester. Ils voulaient apporter leur soutien au chasseur qui a abattu accidentellement le 7 décembre 2009 un loup de deux coups de feu : le premier pour se défendre, le second, selon ses dires, pour abréger les souffrances de l'animal.

L'expansion du loup ne connaît pas de limite territoriale.

Chasseur aguerri, l'inculpé est militaire de carrière et non éleveur. Le parquet a requis contre lui 4 500 euros d'amende et le retrait de son permis de chasser.

La mobilisation lors de cette manifestation, suffisamment importante pour être relayée dans les médias nationaux, vient confirmer l'étendue et la permanence d'une exaspération qui semble suivre la progression de l'installation du loup sur le territoire.

Le bilan de la saison écoulée établit en effet une « accoutumance » aux prédations qui ont décimé, en 2009, 3 133 moutons en quelque 906 attaques. Ces chiffres sont d'autant plus marquants que les moyens de protection des troupeaux qui sont déployés sont globalement « efficaces », mis à part les procédures de retrait avec tir létal qui n'ont jusqu'ici pas permis les régulations escomptées.

De ce fait, l'expansion du loup ne semble pas connaître de limite territoriale et son implantation permanente sur certains territoires ne va pas sans heurts. Il en est ainsi dans la Drôme, département où l'activité pastorale est particulièrement vulnérable, où ont eu lieu l'an dernier 72 attaques faisant 218 victimes. Désabusés, plusieurs éleveurs ont annoncé, au cours d'une réunion technique de présentation des nouvelles mesures de prévention, qu'ils fermeraient les sentiers de randonnée afin de ne pas exposer les promeneurs au danger éventuel des chiens de protection.

UN DEUXIÈME PLAN OURS S'ANNONCE

Le plan de réintroduction de l'ours brun dans les Pyrénées, présenté le 13 mars 2006, a expiré le 31 décembre. Si celui-ci avait l'ambition de doubler en trois ans le nombre de plantigrades dans le massif, son bilan est médiocre puisque sur cinq réintroductions, deux se sont soldées négativement à cause d'un dérochement pour l'un des ours et d'un accident de voirie pour le second. Interviewée par *France 3* au lendemain d'une manifestation parisienne pro-ours au cours de laquelle trois ours en peluche avaient été suspendus sous le pont de l'Alma, la secrétaire d'Etat en charge de l'Ecologie, Chantal Jouanno, a déclaré : « On ne renonce pas au plan ours, il y aura d'autres réintroductions. » Laissant ainsi entrevoir l'éventualité d'un deuxième plan ours au lendemain des élections régionales, les propos volontaristes de la secrétaire d'Etat n'ont à aucun moment envisagé la mise en perspective des résultats fort modestes du premier plan au regard des fonds et des énergies mobilisés, pas plus qu'ils n'ont mis en avant le besoin de recourir à une concertation. C'est pourquoi l'Association a demandé à rencontrer Chantal Jouanno avant toute nouvelle initiative.

DGF POUR 2010 : DES MARGES TRÈS RÉDUITES POUR LA PÉRÉQUATION

Réuni le 2 février pour procéder à la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2010 (41,093 milliards d'euros), soit une croissance de 0,6 %, égale à la moitié de l'inflation prévisionnelle, le Comité des finances locales (CFL) a dû procéder à des choix très contraints, au détriment de la péréquation [1].

La part de la DGF revenant aux communes et intercommunalités s'élèvera en 2010 à 23,58 milliards d'euros. Obérée notamment par la croissance de la population, de 410 000 habitants, la dotation forfaitaire des communes (14,057 milliards d'euros) diminue de 0,19 %. A l'intérieur de celle-ci, les cinq composantes évoluent de façon différenciée, loin cependant du montant revendiqué.

L'AUVERGNE À NOUVEAU ÉLIGIBLE À LA PÉRÉQUATION

Par volonté conjointe du législateur et du Comité des finances locales (CFL), la Région Auvergne, jusqu'alors seule exclue de la dotation de péréquation (depuis 2008) est à nouveau bénéficiaire pour un montant de 6,2 millions d'euros, mettant ainsi fin à une injustice notable, loin cependant du montant revendiqué.

• La dotation de base variera entre 64,45 et 128,92 euros/habitant (+ 0,45 %), en fonction de la population de la commune.
• La dotation « superficiaire » sera de 5,37 euros/hectare en montagne, contre 3,22 euros en plaine (+ 4,5 %).
• La compensation « cœur de parc », attribuée à 180 communes, augmentera de 0,45 %.
• Le complément de garantie diminuera de - 2 %, par la volonté du législateur.

En outre, les dotations de solidarité rurale (802 millions d'euros) et de solidarité urbaine (1 233 millions d'euros) croissent au même rythme de + 6,02 %, contre + 1,84 % pour la dotation nationale de péréquation (712 millions d'euros).

Pas de solution satisfaisante pour les vingt-quatre départements seuls bénéficiaires de la DFM avant 2005.

Les crédits affectés aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), soit 6,77 milliards d'euros, augmentent de + 1,91 %.

A noter qu'avec 45,40 euros/habitant, la dotation des communautés d'agglomération s'accroît de 1,2 %, comme le taux d'inflation prévisionnel, tandis que le Comité a décidé d'augmenter davantage la dotation des autres EPCI (+ 1,92 %).

La part de la DGF pour les départements et régions atteindra quant à elle 17,63 milliards d'euros. En ce qui concerne la DGF des départements (12,18 milliards d'euros), on retiendra que le solde affecté aux dotations de péréquation a été distribué à parts égales entre la dotation de péréquation urbaine (+ 0,92 %) et la dotation de fonctionnement minimale (DFM), assurant à celle-ci une progression de 1,21 % (794 millions d'euros). On notera également que le problème de la croissance très limitée de la DFM des vingt-quatre départements, seuls bénéficiaires avant la réforme de 2005, n'a toujours pas obtenu une solution satisfaisante.

Enfin, la DGF des régions partagée entre une dotation forfaitaire et une dotation de péréquation se monte à 5,45 milliards d'euros.

LA CARTE DE L'INTERCOMMUNALITÉ AU 1ER JANVIER 2010

Le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre est de 2 611 en 2010 (contre 2 601 un an auparavant), tandis que le nombre de communes regroupées est de 34 772 (+ 606) pour une population totale de 60,66 millions d'habitants, soit environ 95 % des communes et 89 % de la population. La taille moyenne des EPCI est de treize communes.

(1) Les données indiquées sont globales. Elles ne préjugent pas de l'évolution individuelle des dotations attribuées à chaque collectivité.

LES CHIFFRES

+0,6 %
Croissance de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en 2010 par rapport à 2009.

17,63 milliards d'euros
Montant total de la DGF des départements (12,18 Mds €) et des régions (5,45 Mds €).

5,37 €
Montant par hectare de la dotation « superficiaire » des communes de montagne.

INQUIÉTUDES POUR LES FINANCES DÉPARTEMENTALES

Un rapport commandé par le Premier ministre sur les finances départementales est attendu pour avril, alors que le Comité des finances locales a créé un groupe de travail sur le même sujet et que l'Association des départements de France (ADF) impute surtout aux transferts de compétences la situation très difficile des départements.

Depuis les années quatre-vingt, les départements « ont vu leur rôle de collectivités de proximité se développer », assumant notamment la « gestion de l'allocation personnalisée d'autonomie, du revenu minimum d'insertion (RMI) – devenu revenu de solidarité active (RSA) –, le dispositif pour handicapés, la protection de l'enfance, etc. »

C'est pourquoi le Premier ministre a confié une mission « de diagnostic et de propositions » à Pierre Jamet, directeur général des services du conseil général du Rhône. Son rapport, qu'il remettra pour le 15 avril, devra étudier les moyens de « consolider » les finances des départements fragilisés, en donnant des réponses originales et innovantes, en formulant « des propositions permettant de renforcer la péréquation financière entre les départements »

Les dépenses des collectivités, hors transferts de compétences, ont connu, selon l'ADF, une quasi-stabilité ces vingt-cinq dernières années.

et en proposant des améliorations du pilotage des dépenses d'action sociale. Parallèlement, le Comité des finances locales a créé un groupe de travail pour étudier la progression « mécanique » des dépenses contraintes – allocation personnalisée d'autonomie (APA), RSA et prestation de compensation du handicap (PCH).

De son côté, l'ADF a indiqué que les conseils généraux « dans le cadre de l'élaboration d'un diagnostic commun et partagé, seraient en mesure d'apporter les éléments pour montrer que les dépenses des collectivités hors transferts de compétences ont connu une quasi-stabilité, autour de 7 % ces vingt-cinq dernières années. De même, la progression des dépenses est liée principalement aux transferts de charges importants depuis 2003 ».

Découvrir la montagne

En tant que magazine participant à la 21e Semaine de la presse et des médias dans l'école, *Pour la Montagne* a souhaité prendre en considération ce rendez-vous exceptionnel qui élargit, le temps d'un numéro, son lectorat habituel. C'est donc dans cet esprit que la rédaction a choisi de consacrer son dossier à la découverte de nos territoires.

La montagne s'impose à nous comme un patrimoine dont la valeur et la fragilité ne cessent de croître au fur et à mesure que nous prenons conscience des grandes questions environnementales, telles que le réchauffement climatique, la raréfaction de la ressource en eau, la pollution de l'air, l'appauvrissement de la biodiversité. Si la montagne est un enjeu en matière environnementale, elle est également un enjeu sur le plan socio-économique.

Une politique spécifique est indispensable pour que la montagne reste un territoire vivant. Ce dossier en récapitule les fondements et montre, en parallèle, en quoi les classes de découverte apportent une contribution essentielle à sa pérennité.

ALEXANDRE ZVEIGER/FOTOLIA.COM

- *Souvent idéalisée, la montagne est généralement méconnue pour ce qui concerne ses réalités et ses besoins au quotidien.*
- *L'économie montagnarde se singularise par une série de surcoûts que lui imposent les conditions physiques du milieu.*
- *Pour les classes de découverte, la montagne constitue une destination d'initiation qu'il est souhaitable de relancer.*

La montagne

Les territoires de montagne sont le produit d'une longue et étroite interaction entre l'homme et le milieu naturel.

Un territoire spécifique

La montagne est un milieu naturel particulier. L'altitude, la pente et le climat sont les trois critères utilisés pour circonscrire juridiquement cet ensemble de territoires répartis entre six massifs (les Alpes, la Corse, le Jura, le Massif central, les Pyrénées et les Vosges) auxquels s'applique une politique spécifique.

Nos montagnes, telles que nous les connaissons et les apprécions aujourd'hui pour leur exceptionnel patrimoine naturel, diversifié d'un massif à l'autre, sont avant tout des territoires habités. En cela, ils sont le produit d'une histoire, d'une longue et étroite interaction entre l'homme et le milieu naturel.

Ceux-ci ne pourront se perpétuer qu'au travers des paysages entretenus et accessibles, c'est-à-dire au contact d'une population locale active et dynamique. Il est donc impossible de répondre aux enjeux environnementaux de la montagne sans traiter en même temps (sinon avant ?) ses enjeux socio-économiques.

L'espace et le temps, deux contraintes déterminantes en montagne.

Pour que la montagne reste un territoire vivant, il faut assurer à ses habitants un minimum d'égalité des chances, ce qui implique en premier lieu l'accessibilité aux grands réseaux et aux services publics.

L'un des traits identitaires majeurs des territoires de montagne, même les mieux desservis, reste l'enclavement. Les facteurs conjugués du relief et du climat rendent les déplacements plus longs, plus onéreux, plus périlleux et plus aléatoires, au point qu'il faut les appréhender en durée plutôt qu'en distance. Il existe donc en montagne une contrainte très importante de l'espace et du temps, qui interfère sur de nombreux éléments de la vie quotidienne, et génère du même coup une économie spécifique, qui justifie pleinement un traitement particulier.

G. Nicolle

Une économie fragile et performante

L'alternance des saisons, particulièrement tranchée en montagne, a façonné toute une économie prédisposée pour l'expérimentation et la qualité.

Avec des périodes estivales relativement tempérées et écourtées au regard des rigueurs hivernales, la saisonnalité marquée s'impose aux activités humaines. La première concernée est sans conteste l'agriculture. Non seulement celle-ci doit composer avec une période de végétation très courte et de faibles rendements, mais également avec un hivernage très long, imposant le ralentissement des activités et l'alourdissement des charges (du fait de besoins plus importants en fourrage).

Du déterminisme des saisons découle toute la sociologie montagnarde. Oscillant en permanence entre handicap économique et inventivité, elle a fait de nos montagnes des laboratoires de l'excellence. Des outils économiques en sont également issus : l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), aide directe au revenu des agriculteurs des zones défavorisées qui s'applique à l'échelle de l'Union européenne, ou encore la dotation jeunes agriculteurs (DJA), instrument central de la politique d'installation en matière d'agriculture, furent initialement expérimentées en montagne et conçues pour permettre le maintien d'actifs agricoles indispensables à l'entretien d'espaces ouverts.

La qualité est un caractère identitaire fort de l'économie montagnarde.

Le tourisme de montagne, second pilier de l'économie montagnarde, complémentaire de l'activité agricole, est lui aussi nettement saisonnier.

La prédisposition à la qualité est un autre caractère identitaire fort de l'économie montagnarde. Il

QUESTIONS À VINCENT DESCŒUR, *secrétaire général de l'ANEM, député du Cantal*

DR

PLM : La montagne n'est-elle pas une évidence pour tous ?

Vincent Descœur : Bien sûr, la montagne, on se la représente ou on croit la connaître… car son image appartient à notre imaginaire collectif. Mais ce que tout le monde ne voit pas ou ne sait pas, c'est qu'en France, les zones de montagne couvrent le quart du territoire pour « seulement » 4,7 millions d'habitants. Par conséquent, pour beaucoup, la montagne est une destination souvent idéalisée et non une réalité vécue au quotidien. Ce qui induit une méconnaissance des difficultés de la vie en montagne et de ses spécificités économiques ou des problèmes liés à son développement.

PLM : Et cela change quoi ?

V.D. : La montagne est considérée surtout comme un espace de ressourcement et de récréation, bien plus que comme un lieu de vie. Cela influence incontestablement les politiques publiques, qui ont tendance à réduire la montagne à un milieu naturel fragile qu'il faut préserver et à une destination touristique qu'il faut sécuriser.
Si la poursuite de tels objectifs est bien entendu souhaitable, elle ne doit pas conduire à oublier les populations qui y vivent tout au long de l'année. Comme les autres, les montagnards ont droit à l'égalité des chances en matière d'emploi et de compétitivité, d'accès aux services publics…

PLM : Pour les élus, quelles en sont les conséquences ?

V.D. : L'exercice du mandat d'élu, que nous soyons maire, conseiller général, conseiller régional, ou parlementaire, consiste à rappeler sans cesse ou à défendre cette particularité de nos territoires et à revendiquer un droit à la différence.
Ce qui rassemble sans doute le plus les élus de montagne, c'est leur attachement à la proximité, qui est le gage de la réactivité et de l'efficacité.
A l'échelon local, c'est une nécessité absolue. Au-delà, c'est aussi la possibilité d'exprimer et de faire prendre en compte nos spécificités qui est en jeu. C'est pourquoi, actuellement par exemple, nous participons activement au débat sur la réforme des collectivités locales, car pour nous il est crucial de maintenir un lien fort entre élus et territoires.

LES ÉLUS DE LA MONTAGNE, DÉFENSEURS D'UN DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE ET DURABLE

Association loi de 1901, l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), créée en octobre 1984 en plein débat parlementaire sur la loi montagne du 9 janvier 1985, a vocation à fédérer, sur la base de la libre adhésion, 6 200 communes, 648 intercommunalités, 48 départements et 12 régions ayant des territoires de montagne.
Association non partisane, d'autant plus facilement que le thème de la montagne est fédérateur, elle est dirigée par deux élus parlementaires (un de la majorité, l'autre de l'opposition) se répartissant les fonctions de président et de secrétaire général, élus tous les deux ans au sein du comité directeur composé d'élus représentatifs de tous les niveaux de collectivité et de tous les massifs.
Les députés et les sénateurs des zones de montagne étant membres de droit, l'Association nationale des élus de la montagne dispose d'un accès privilégié aux groupes d'étude sur la montagne des deux assemblées du Parlement pour y proposer des mesures équilibrées pour le développement et la protection de la montagne, à inclure dans les projets ou propositions de lois en discussion.

Une gestion hors normes

Les collectivités territoriales de montagne présentent un certain nombre de caractéristiques qui en font une catégorie bien particulière et qui appellent un traitement spécifique.

Trois aspects différencient les collectivités territoriales de montagne des autres. En premier lieu, le ratio entre population et territoire est déséquilibré par rapport à la moyenne. Ce qui a pour conséquence de générer des recettes fiscales locales globalement moindres au regard de la charge pour l'entretien des territoires plus vastes. Il existe ensuite de nombreux surcoûts dans la gestion des équipements publics. Les plus importants concernent la voirie : du fait du relief, le réseau à entretenir est plus long à superficie équivalente, il est aussi plus fragile à cause des intempéries.
D'autres surcoûts sont liés à l'obligation de sécuriser les espaces publics. Il faut réaliser des travaux et des ouvrages de protection spécifiques contre les risques naturels et les entretenir (déneigement, paravalanches, filets contre les chutes de pierres, curage des torrents…). D'autres encore, moins spectaculaires, dont les coûts n'en sont pas moins lourds, tel l'entretien des bâtiments publics (isolation et chauffage notamment).
Enfin, la rareté de l'espace « utile » est la réalité objective qui résume le mieux le quotidien de l'élu de montagne. En effet, qu'il s'agisse de terres agricoles ou de terres constructibles, la configuration du relief, la fréquence des enrochements, la multitude des régimes limitatifs de l'utilisation des terres, que ce soit pour des raisons de protection de la nature ou de prévention de risques, rendent ces espaces trop rares, et par conséquent spéculatifs. Cela se traduit par un véritable casse-tête pour ce qui concerne la gestion des documents d'urbanisme et la délivrance des autorisations de construire…
La montagne recouvre donc aussi un enjeu foncier considérable, qui ne cesse de s'alourdir au fur et à mesure que s'internationalise la convoitise à son égard, quel que soit d'ailleurs son niveau de prospérité, excluant de plus en plus les acquéreurs potentiels locaux.

Une proportion population et territoire déséquilibrée par rapport à la moyenne.

suffit pour s'en convaincre de rappeler que la quasi-totalité des appellations d'origine contrôlée (AOC) fromagères, par exemple, sont montagnardes, ou encore que la mécanique de précision, à travers notamment la lutherie, la lunetterie ou l'horlogerie, trouve son origine en montagne, exploitant en particulier les facilités d'usinage que permet l'abondance de l'énergie hydraulique des torrents.
Pour résumer, l'économie montagnarde, si elle est une économie à part, à cause des handicaps objectifs et permanents que lui inflige le milieu naturel, n'en dispose pas moins d'atouts majeurs exceptionnels qui constituent autant de ressources d'intérêt pour la collectivité tout entière.

LE DROIT À LA SOLIDARITÉ NATIONALE

La loi du 9 janvier 1985 reconnaît la spécificité de la montagne et par conséquent son droit à la solidarité nationale. Sur la base de ce principe fondateur se développe une politique de la montagne le déclinant dans tous ses aspects sociaux, culturels ou économiques.
Les orientations de cette politique sont déterminées par le Conseil national de la montagne, présidé par le Premier ministre, qui doit en principe se réunir une fois par an. Sur le plan local, les cinq comités de massif réunissent à une échelle interdépartementale et interrégionale les représentants des collectivités et des acteurs socio-économiques pour élaborer des propositions s'inscrivant dans des stratégies de développement. Celles-ci font l'objet d'une contractualisation entre l'Etat et les régions concernées dans le cadre de conventions interrégionales de massif.

La montagne

Remettre au goût du jour les classes de découverte

La sensibilisation des publics à la montagne doit être envisagée dès l'enfance, par l'intermédiaire d'un accueil précoce et organisé, avec l'objectif de former des curieux et des passionnés, ainsi que les citoyens de demain.

La baisse significative du nombre de classes de découverte du patrimoine organisées chaque année sur le territoire, en raison notamment des questions de sécurité et de divers risques pénaux qui pèsent sur les organisateurs, prend des proportions inquiétantes. Pourtant, le développement du tourisme en montagne passe notamment par la remise à l'honneur de ce type d'activité, incluant la pratique du ski des jeunes scolarisés. L'accueil de classes en montagne peut d'ailleurs prendre diverses formes qui offrent aux élèves des apprentissages sans équivalent et contribuent à la pérennité des établissements scolaires.

Les traditionnelles classes de neige peuvent légitimement trouver un créneau dans cette stratégie d'accueil des classes, en combinant initiation aux pratiques sportives de montagne avec la découverte du patrimoine et l'éducation à l'environnement. Dans cet objectif, les élus et les professionnels de la montagne sont favorables au détachement d'un agent de l'éducation nationale pour faire repartir et dynamiser les classes de découverte.

La montagne offre aux élèves des apprentissages sans équivalent.

La relance de l'accueil des jeunes, voie prioritaire pour redonner des fondations solides à l'économie touristique, est demandée par tous les socioprofessionnels. Dans ce sens, l'Association nationale des maires de stations de montagne affirme que les exploitants de remontées mécaniques sont disposés à offrir des forfaits, l'Ecole du ski français à privilégier l'accueil des groupes de jeunes, et les collectivités territoriales à répondre aux besoins de logements collectifs.

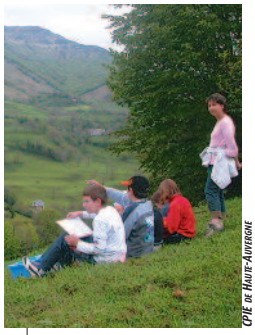

CPIE de Haute-Auvergne

La relance de l'accueil des jeunes : une priorité pour l'éducation à l'environnement.

Nombreux sont ceux qui regrettent la diminution des formes de fréquentation collective des stations, notamment du fait de la baisse d'activité des ski-clubs, mais plus globalement en raison d'une moindre ouverture des centres de vacances et de loisirs. Pourtant, dans un rapport au Premier ministre de 2004, Béatrice Pavy, députée de la Sarthe, soulignait l'intérêt particulier de la thématique montagne, qui peut se décliner de mille et une manières.

De fait, les classes de découverte présentent un réel intérêt qui pourrait trouver toute sa place en termes de pédagogie. L'ensemble de ces éléments a été présenté par une délégation de l'ANEM reçue par Luc Chatel, ministre de l'Education nationale, le 10 février *(voir le compte rendu de cette audience en page 15)*.

DES CLASSES POUR ACQUÉRIR D'AUTRES CONNAISSANCES

Les classes de découverte sont des moments privilégiés dans la vie des élèves. Ils se retrouvent à l'extérieur de l'école pendant plusieurs jours et partagent une vie commune avec les enseignants, en dehors des horaires stricts des cours. Les élèves appréhendent une situation nouvelle, sur un pied d'égalité, pour découvrir un autre contexte, dans un cadre collectif, avec un projet pédagogique. Cependant, ce ne sont pas des vacances.

PERMETTRE AUX PETITS MONTAGNARDS DE SKIER DAVANTAGE

La pratique sportive du ski dans le cadre scolaire habituel des établissements en territoire de montagne est en régression, alors même qu'elle devrait être naturelle. Il faut que l'éducation nationale intègre le ski comme une pratique normale, voire privilégiée, là où la neige et son exploitation existent. Avec le thème de l'éducation à l'environnement, le Grenelle de l'environnement a remis au goût du jour les classes de découverte qui n'étaient plus soutenues, notamment par le jeu des règles d'encadrement des sorties scolaires. Il serait souhaitable que le budget de l'enseignement scolaire pour 2010 en tienne compte et affiche désormais cet objectif en rappelant que le milieu naturel montagnard s'y prête tout naturellement.

DR

LES SORTIES SCOLAIRES TRÈS RÉGLEMENTÉES

Les conditions dans lesquelles doivent s'effectuer toutes les actions pédagogiques qui nécessitent de sortir de l'enceinte de l'école sont précisées dans deux circulaires : l'une de 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, et l'autre de 2005 qui traite des séjours scolaires courts et des classes de découverte dans le premier degré.
La circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 détaille notamment les conditions générales d'encadrement, de sécurité, d'assurance, de déplacement et d'hébergement et distingue trois catégories de sorties : les sorties scolaires régulières, les sorties scolaires occasionnelles sans nuitée, et les sorties scolaires occasionnelles avec nuitée(s).
La circulaire n° 2005-001 du 5 janvier 2005 réaffirme les bienfaits pédagogiques des séjours scolaires, en particulier ceux d'une durée égale ou supérieure à cinq jours, répondant à l'appellation de classes de découverte.

TRIBUNE LIBRE À ANOUK FROMENTIN, 12 ans, présidente du conseil municipal des jeunes de La Motte-Servolex (Savoie)

« Ecouter et apprendre mais aussi faire respecter les intérêts des générations futures. »

« J'ai été cooptée par le conseil municipal des jeunes (CMJ) grâce aux objectifs de mon club de protection de la nature. La mairie m'a aidée dans le projet de nettoyage d'un parcours sportif et j'ai eu le droit de me présenter à l'élection suivante.
J'aime le CMJ car c'est quelque chose de très sérieux mais aussi de très convivial.
Nous apprenons la vie en société et la vie de la commune, nous apprenons à connaître, à exprimer son opinion puis à la défendre, et à écouter. Nous avons établi et signé une charte pour approfondir la vie en communauté, et c'est un aspect du CMJ que j'apprécie.
J'apprécie également la réalisation de projets (il faut en conduire trois par mandat) et le fait d'aller au bout des choses. Je regrette que ceux proposés l'an dernier (concert de rock…) n'aient pas été assez utiles à la vie collective.
Notre commune est classée commune montagnarde (elle s'étend jusqu'au sommet de l'Epine).
Ma vision de la montagne est faite de chalets et de neige tout l'hiver, avec des stations de ski.
La Motte-Servolex est une petite ville dont l'habitat urbain n'est pas fait de chalets mais de maisons…
On se sent plus à côté de la montagne, elle est notre voisine. Notre regard est stoppé par les montagnes à l'horizon, contrairement à Paris ou d'autres villes, et c'est là une chance que nous avons.
En tant que jeunes, nous manifestons un intérêt particulièrement vif pour toutes les questions liées à l'environnement. Nous aidons notre entourage immédiat à en prendre conscience.
La qualité de notre cadre de vie dépend du comportement de chacun. Nous lui ferons alors comprendre que cela fonctionne de la même façon avec la montagne et qu'ainsi nous nous en faisons les gardiens. »

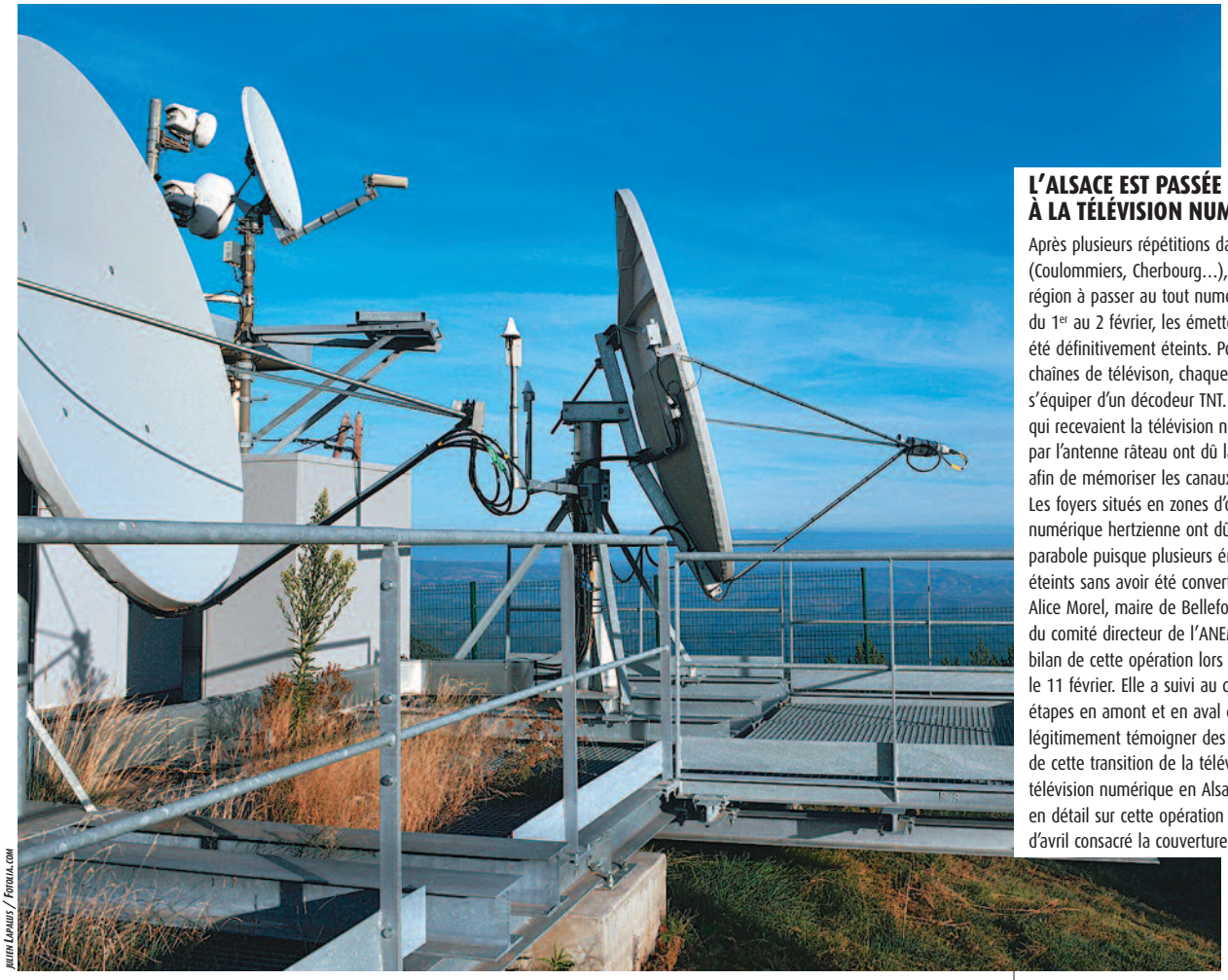

JULIEN LAPAUS / FOTOLIA.COM

L'ALSACE EST PASSÉE À LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE

Après plusieurs répétitions dans des villes pilotes (Coulommiers, Cherbourg…), l'Alsace a été la première région à passer au tout numérique. Ainsi, dans la nuit du 1er au 2 février, les émetteurs analogiques ont été définitivement éteints. Pour recevoir à nouveau les chaînes de télévison, chaque téléspectateur a dû s'équiper d'un décodeur TNT. A noter que tous les foyers qui recevaient la télévision numérique terrestre (TNT) par l'antenne râteau ont dû lancer une nouvelle recherche afin de mémoriser les canaux des chaînes.
Les foyers situés en zones d'ombre de la télévision numérique hertzienne ont dû faire l'acquisition d'une parabole puisque plusieurs émetteurs analogiques ont été éteints sans avoir été convertis en numérique.
Alice Morel, maire de Bellefosse (Bas-Rhin) et membre du comité directeur de l'ANEM, a dressé un premier bilan de cette opération lors de la réunion du comité, le 11 février. Elle a suivi au quotidien toutes les étapes en amont et en aval de cette conversion et a pu légitimement témoigner des conditions effectives de cette transition de la télévision analogique à la télévision numérique en Alsace. *PLM* reviendra plus en détail sur cette opération dans le dossier du numéro d'avril consacré la couverture numérique du territoire.

Le défi de l'accession de tous les territoires à l'Internet à très haut débit

Quelques jours après la présentation par le Premier ministre du plan national de déploiement de l'Internet à très haut débit (THD), le président de la République, lors de la clôture des Assises des territoires ruraux, a confirmé la volonté du gouvernement d'en faire bénéficier tous les Français d'ici quinze ans.

La Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) a publié récemment un rapport d'étude sur le déploiement et le financement du très haut débit pour tous. Cette étude, confiée au cabinet Tactis, chiffre les investissements à 30 milliards d'euros pour une couverture de 100 % de la population en fibre optique, et à 18 milliards d'euros pour une couverture à 80 % en fibre optique complétée d'une couverture par les technologies hertziennes très haut débit. Ce document présente également les différents mécanismes de péréquation existant en France ainsi que les pistes et les scénarios possibles pour l'alimentation du fonds d'aménagement numérique du territoire.

Cet objectif du « très haut débit pour tous » a été largement exprimé par les Français lors des consultations départementales des Assises des territoires ruraux. Mais le but annoncé de couvrir le territoire en 2025 apparaît clairement en deçà des demandes des élus de la montagne. Chaque année d'écart entre les territoires pèse lourd pour assurer la qualité des services publics ou le maintien des emplois et des entreprises.

Ce rapport présente ainsi des hypothèses très contrastées, allant de 80 % de couverture en fibre optique, 5 % en simple « montée en débit sur cuivre » et 15 % en solution hertzienne, jusqu'à 100 % en fibre. Les coûts sont très variables (de 18 à 30 milliards d'euros), comme le sont les services, la pérennité et la fiabilité des solutions techniques. Les technologies alternatives à la fibre, et notamment le satellite, doivent être utilisées, en particulier dans les zones peu denses, sans pour autant la remplacer. L'étude de la DATAR conforte celle qui avait été menée par les associations de collectivités, en 2008, sur l'absolue nécessité d'une intervention publique, notamment pour soutenir les projets dans les zones moins denses, qui recoupent souvent les territoires de montagne.

L'ANEM prend acte que les enjeux du très haut débit devraient être de mieux en mieux pris en compte, ainsi que la recherche des moyens pour y parvenir. Néanmoins, on peut s'interroger sur l'articulation entre le programme national de déploiement du très haut débit, le grand emprunt et la mission confiée au sénateur Hervé Maurey, qui doit rendre ses conclusions cet été.

> Couvrir le territoire en 2025 apparaît en deçà des demandes des élus de la montagne.

> Les technologies alternatives à la fibre, et notamment le satellite, devront être utilisées en particulier dans les zones peu denses.

L'objectif de mixité sociale clairement confirmé

L'article 55 de la loi SRU oblige les communes de plus de 3500 habitants de disposer de 20 % de logements sociaux.

Alors que la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU) s'achemine sur ses dix ans, une question orale sans débat au Sénat le 27 janvier a permis au secrétaire d'Etat au Logement, Benoist Apparu, d'apporter des précisions intéressantes sur l'application dans les petites communes de l'obligation de mixité sociale.

Au travers de sa question, le sénateur du Val-de-Marne, Christian Cambon, a fait valoir la situation subie par les communes qui ne disposent pas des emprises foncières nécessaires. Dans sa réponse lue par le secrétaire d'Etat aux Transports, le secrétaire d'Etat au Logement et à l'Urbanisme, Benoist Apparu, a clairement confirmé que le gouvernement resterait désormais inflexible sur l'application de cette règle. Il met ainsi un terme aux velléités d'aménagement du dispositif manifestées en 2009 lors de la discussion du projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Il apparaît donc impossible que des situations spécifiques puissent à nouveau faire l'objet d'examen compréhensif, comme ce fut le cas pour la commune de Vincennes, dans le Val-de-Marne, dont l'objectif triennal de logements sociaux à construire a été diminué de 20 % pour la période 2008-2010 afin que soient prises en compte ses particularités…

Dans le même temps, Benoist Apparu a exprimé le souhait que l'Etat « soit également un partenaire et un facilitateur, afin d'aider les collectivités locales à mettre en place une réelle mixité sociale », et pour cela qu'il « joue intelligemment entre les dispositifs existants, les mesures souhaitables et celles qui sont effectivement réalisables, le droit existant et l'ensemble des subtilités juridiques ».

THIERRY FRANCHE - FOTOLIA.COM

Le gouvernement sera désormais inflexible sur l'application de la loi.

LE NON-RESPECT DE LA LOI PEUT COÛTER TRÈS CHER

L'exemple de sa commune de d'Ormesson-sur-Marne, cité par le sénateur Christian Cambon, montre le poids que peut représenter sur les finances d'une commune la contribution imposée par la loi en cas de non-respect des 20 % de logements sociaux. D'une population de 9800 habitants, cette commune, à dominante pavillonnaire, de ce fait ne possède pas de terrains constructibles. Par ailleurs, les logements sociaux dont elle disposait ont tous été vendus à leurs occupants et ne sont donc pas pris en compte pour le quota des 20 %. La commune – qui compte aujourd'hui 0,8 % de logements sociaux et a réalisé 11 % de son obligation triennale sur la période 2005-2007 – a donc fait l'objet d'un prélèvement annuel de 95000 euros, porté à 180000 euros depuis le 1er janvier 2009. Deux nouveaux programmes de logements sociaux ayant été lancés, la subvention municipale a bien été déduite, mais cette prise en compte n'intervient qu'avec un décalage de deux ans.

REPÈRES

UN PROGRAMME DE RATTRAPAGE JUSQU'EN 2020

Un programme de rattrapage de construction de logements sociaux a été spécialement conçu pour les communes n'atteignant pas les 20 %. Celui-ci est défini par périodes triennales (actuellement 2008-2010) et vise la résorption du déficit de logements sociaux à l'échéance 2020. Pour chacune de ces périodes, la commune participante souscrit à un contrat de mixité sociale, définissant les actions et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif de la période triennale et lui permettre de bénéficier d'un accompagnement dans sa recherche de solutions.

Pour satisfaire l'obligation légale, le parc social doit croître d'au moins 15 % de la part de logements restant à construire. Plusieurs méthodes sont mobilisables : outre la construction, qui nécessite des disponibilités foncières, la commune peut opter pour une politique d'acquisition consistant à acheter, voire préempter des bâtiments et à les aménager en logements sociaux. Pour ce faire, la commune peut soit mettre en œuvre son droit de préemption urbain, soit modifier son plan local d'urbanisme (PLU). La modification du PLU consiste à créer des emplacements réservés et à majorer le coefficient d'occupation des sols (COS) pour faciliter la production de logement social. Les petites communes peuvent également recourir au plan local de l'habitat (PLH). Celui-ci permet de fixer des objectifs à l'échelle de la commune et de déterminer la typologie des logements à réaliser. Enfin, lorsque la commune appartient à une intercommunalité, le PLH permet, si les autres membres de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) sont d'accord, de mutualiser les objectifs d'une commune.

DES PÉNALITÉS INCITATIVES QUI S'AVÈRENT EFFICACES

L'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) impose aux communes de plus de 3500 habitants (et 1500 en Ile-de-france) un nombre de logements locatifs sociaux supérieur à 20 % du total des résidences principales. Cette obligation ne porte toutefois que sur une catégorie de communes bien circonscrite : elles doivent en effet appartenir à une agglomération de plus de 50000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15000 habitants. Au 1er janvier 2005, 38 communes classées montagne se trouvaient encore dans cette situation *(voir tableau)*.

Mais aujourd'hui, selon le secrétaire chargé du Logement et de l'Urbanisme, 55 % des communes dont le taux de logements sociaux était inférieur à 20 % au moment de l'entrée en vigueur de la loi SRU, il y a bientôt dix ans, sont parvenues à respecter ce seuil légal, montrant ainsi l'efficacité des mécanismes de pénalité et d'incitation mis en place simultanément.

La pénalité, prévue par l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation, consiste en un prélèvement annuel effectué sur les ressources fiscales de la commune et fixé à 20 % du potentiel fiscal par habitant multiplié par le nombre de logements sociaux manquants.

En cas de carence constatée par le préfet au bout des trois années, le prélèvement fiscal versé par la commune peut être alourdi. Celui-ci peut représenter jusqu'à 5 % maximum du montant effectif des dépenses de fonctionnement de la commune.

COMMUNES DE MONTAGNE SOUMISES À L'ARTICLE 55 DE LA LOI SRU AU 1ER JANVIER 2005

Département	Commune	Agglomération	Population 2008	Taux de logements sociaux 2005	Taux de logements sociaux 2008
Ain	Thoiry	Pays de Gex	4 600	12,7 %	10,7 %
Alpes-Maritimes	Contes	Nice	6 048	4,7 %	4,9 %
	Gattières	Nice	3 612	3 %	2,88 %
	Saint-Jeannet	Nice	3 647	0 %	0,1 %
	Tourrette-Levens	Nice	4 139	2,1 %	1,9 %
	Tourette-sur-Loup	Nice	3 921	0,1 %	(+ de 20 %)
Isère	Claix	Grenoble	7 610	11,6 %	11,6 %
	Corenc	Grenoble	3 949	7,7 %	9 %
	Domène	Grenoble	6 444	18,8 %	(+ de 20 %)
	Gières	Grenoble	6 165	17,5 %	17,5 %
	Saint-Ismier	Grenoble	6 208	7 %	6,6 %
	Sassenage	Grenoble	10 698	8 %	7,7 %
	Seyssinet-Pariset	Grenoble	13 207	5,8 %	7 %
	Seyssins	Grenoble	6 937	8,8 %	9,2 %
	La Tronche	Grenoble	6 672	14 %	14,6 %
	Vances-Allières-et-Risset	Grenoble	6 381	10,8 %	11,2 %
	Le Versoud	Grenoble	3 832	16,5 %	15,8 %
	Villard-Bonnot	Grenoble	6 929	19,5 %	19,7 %
Loire	Saint-Genest-Lerpt	Saint-Etienne	5 775	12,5 %	(+ de 20 %)
	Sorbiers	Saint-Etienne	7 526	10,5 %	(+ de 20 %)
	La Talaudière	Saint-Etienne	6 771	17,4 %	(+ de 20 %)
	Villars	Saint-Etienne	8 683	7,4 %	(+ de 20 %)
Savoie	Barberaz	Chambéry	4 747	8,4 %	9,1 %
	La Motte-Servolex	Chambéry	11 551	13,1 %	13,2 %
Haute-Savoie	Annecy-le-Vieux	Annecy	19 596	13,3 %	16,3 %
	Poisy	Annecy	6 792	10,7 %	11,2 %
	Saint-Jorioz	Annecy	5 110	8,8 %	6,9 %
	Cranves-Sales	Annemasse	5 433	1,3 %	5 %
	Marignier	Cluses	5 397	11,4 %	11,2 %
	Marnaz	Cluses	4 478	18,8 %	19,8 %
	Saint-Pierre-en-Faucigny	Cluses	5 136	10,8 %	11 %
	Thiez	Cluses	4 938	13 %	13,6 %
	Publier	Thonon-les-Bains	5 614	14 %	12,9 %
	Sciez	Thonon-les-Bains	4 344	7,5 %	8,3 %

L'Union européenne donne une suite à Copenhague

La confirmation par écrit, fin janvier, de sa proposition d'accentuer ses réductions d'émissions des gaz à effet de serre, s'inscrit dans la continuité d'une politique de l'Union européenne qui poursuit son développement.

Dans une lettre commune du 28 janvier adressée au Secrétariat de la convention-cadre des Nations unions sur les changements climatiques (CCNUC), l'Union européenne et ses Etats membres confirment leur engagement aux termes de l'accord de Copenhague et invitent les autres Etats à faire des efforts dans le sens d'un accord international, contraignant et ambitieux, applicable au-delà de 2012.

Cet accord aurait pour but de limiter les émissions de gaz à effet de serre afin de ramener la température globale à deux degrés « en dessous de celle de l'ère industrielle ». Ils se déclarent également prêts à intensifier leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre au-delà de l'actuel « paquet énergie-climat »[1], en les portant à 30 %… sous condition d'engagements « comparables » de la part des autres pays développés.

Intensifier les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Cette démarche s'inscrit dans un mouvement de prise en compte croissant du facteur climatique dans les politiques de l'Union, comme en témoigne l'audition publique que les députés de la commission agriculture du Parlement européen ont consacrée à l'apport du secteur agricole au ralentissement du changement climatique[2]. En témoigne également la création au sein de la Commission, le 17 février, de deux nouvelles directions générales consacrées, l'une à l'énergie (ENER), l'autre à l'action pour le climat (CLIM).

(1) Le paquet énergie-climat prévoit d'augmenter l'efficacité énergétique de 20 %, de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, et atteindre une proportion de 20 % d'énergies renouvelables.
(2) Projet de rapport du député européen Stéphane Lefoll.

MERCEDES BRESSO DEVIENT PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RÉGIONS

DR

A la suite du récent renouvellement pour quatre ans des 544 membres du Comité des régions, la présidente de la Région Piémont (Italie), Mercedes Bresso, également présidente de l'Association européenne des élus de montagne (AEM), a été élue présidente du Comité des régions de l'Union européenne. Elle succède ainsi au Belge Luc Van den Brande, député au Parlement de Flandres, qui avait présidé le précédent Comité depuis février 2008. Convaincue du rôle « initiateur, vecteur et fédérateur » des régions dans l'Union européenne, Mercedes Bresso avait renoncé en 2004 à son mandat de députée européenne pour lui préférer la présidence de sa région et devenir du même coup un membre très actif du Comité où elle assurait depuis 2006 la présidence du groupe PSE (parti socialiste européen devenu depuis Alliance progressiste des socialistes et des démocrates - APSD). Elle accède à cette fonction au moment où le Comité des régions, en vertu du traité de Lisbonne, peut saisir la Cour de justice européenne, notamment pour faire respecter le principe de subsidiarité. Son ambition est d'élargir la consultation citoyenne en recourant à des forums et en la rapprochant du terrain.

JURA : UNE EXPOSITION SUR L'INVENTIVITÉ MONTAGNARDE

Fermé durant l'hiver à cause des difficultés d'accès au site, le musée de plein air des maisons comtoises de Nancray, dans le Doubs, rouvrira le 20 mars jusqu'au 11 novembre et proposera une exposition temporaire sous le titre « Là-haut dans la montagne ». Installés dans la maison à tuyé (bâtiment utilisé traditionnellement pour les salaisons), une trentaine d'objets datant du XIXe siècle et du début du XXe, tels que skis, traîneaux, luges et même bobsleighs, témoignent, à l'appui de panneaux explicatifs bien documentés, de l'inventivité des montagnards francs-comtois. Cette installation viendra agrémenter un parcours d'une trentaine d'édifices que comprend ce musée à ciel ouvert, qui a reçu l'an dernier plus de 38 000 visiteurs.
Informations : tél. : 03 81 55 20 17
www.maisons-comtoises.org

PYRÉNÉES : LANCEMENT DE L'OBSERVATOIRE PYRÉNÉEN DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Martin Malvy, président de la Communauté de travail des Pyrénées (CTP), et l'explorateur Jean-Louis Etienne ont lancé, le 14 janvier, l'Observatoire pyrénéen du changement climatique. Le scientifique s'est associé au projet de la CTP en prenant la présidence du conseil scientifique de l'Observatoire.
Cette démarche est résolument tournée vers le développement durable du massif des Pyrénées au-delà des frontières administratives. Avec cet observatoire, il s'agit de mutualiser les connaissances existantes pour l'avenir des Pyrénéens et identifier celles manquantes pour préparer des adaptations. Composée d'un conseil scientifique réunissant seize experts français et espagnols, cette instance aura pour objectif de mettre en commun des données sur le réchauffement climatique du massif pour mieux en suivre l'évolution et préparer l'adaptation des secteurs économiques. Selon le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), 50 à 70 % des mesures pour lutter contre le changement climatique seront mises en place par les régions. Il faudra donc trouver des solutions locales adaptées aux besoins de nos territoires et des citoyens.
Contact : Laurianne Périé, tél. : 05 61 33 53 53 - service.presse@midipyrenees.fr

VOSGES : LA LIGNE À GRANDE VITESSE HÉSITE DEVANT SAVERNE

La traversée de la vallée de la Zorn par la ligne à grande vitesse (LGV) Est européenne fait à nouveau débat. Le projet initial n'envisageait que la réalisation de trois remblais, mais huit communes avec diverses associations réclament la construction d'un viaduc, faisant valoir d'importants risques d'inondation. Réseau ferré de France soutient que cela entraînerait un surcoût de 13 à 20 millions d'euros. Toutefois, sans savoir quelle option sera retenue, l'engagement des travaux de génie civil est prévu cet été, avec des opérations de terrassement côté alsacien aux environs de Saverne. Quant au tunnel de 4 km à percer sous les Vosges à hauteur d'Eckartswiller, l'opérateur sera choisi à l'automne. En mars 2016, les 106 km de voies à grande vitesse entre Baudrecourt et Vendenheim mettront Strasbourg à 1 h 50 de Paris au lieu de 2 h 20.
Information : www.lgv-est.com

MASSIF CENTRAL : L'internat du Mayet-de-Montagne atteint l'excellence

Depuis qu'il a reçu il y a cinq ans le label « Internat de réussite éducative », le collège Jules-Verne du Mayet-de-Montagne a connu une progression de 119 % de ses effectifs. Trente de ses places d'internat, sur un total de quarante-huit, viennent maintenant de recevoir le label « Internat d'excellence ». Cette appellation qualifie une prestation organisée principalement autour d'un accompagnement renforcé de l'élève : soutien scolaire individualisé sur une sélection de matières adaptées aux difficultés rencontrées, choix d'activités sportives et culturelles. Chaque place bénéficie d'une aide de 2 000 euros de la part de la politique de la ville afin de permettre à l'établissement de se doter des moyens nécessaires. Aucune restriction d'origine géographique ou de cursus de formation n'est appliquée. Cette proposition de parcours pédagogique personnalisé est présentée par l'équipe éducative à l'élève et à ses parents, qui doivent y adhérer. Les places sont alors attribuées à l'issue d'un entretien d'évaluation. Ainsi s'instaure une nouvelle génération d'internats, celle de l'internat choisi, rompant avec la tradition de l'internat subi.
Des journées portes ouvertes seront organisées les 19 mars et 4 juin.
Contact : tél. : 04 70 59 71 06
http :\\julesverne.planet-allier.com

JP Corbian - CG03

ALPES : LES STATIONS PRISES D'ASSAUT

La SNCF attendait 1 million de voyageurs à destination des stations de sports d'hiver lors des départs de la première semaine des vacances d'hiver de février 2010 de la zone C (académies de Créteil, Paris, Versailles et Bordeaux), mais qui était aussi la seconde semaine des zones A et B. Un afflux que venaient également renforcer les vacanciers belges, luxembourgeois et britanniques. La plus grande affluence a concerné la gare de Paris-Lyon pour la journée du samedi 20 février, avec 140 TGV (le parc total comprend 460 rames) transportant 840 000 vacanciers, pour l'essentiel vers les stations alpines. En parallèle de cette effervescence ferroviaire, le réseau routier n'a pas été en reste avec une journée noire sur la route des stations annoncée par le centre national d'information routière (CNIR) de Rosny-sous-Bois, qui s'est traduite par 224 km de ralentissements à midi, dont 221 dans la vallée du Rhône. La situation est néanmoins revenue à la normale dès la journée du lendemain pour laquelle Bison Futé annonçait une journée verte tant dans le sens des départs que des arrivées.
Informations : www.infolignes.com
et www.bison-fute.equipement.gouv.fr

AFP

CORSE : 168 MILLIONS D'EUROS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lors d'un déplacement à Ajaccio, Nicolas Sarkozy a annoncé que 168 millions d'euros seront consacrés d'ici 2013 au financement d'opérations nouvelles de développement durable dans l'île, dans le cadre de la révision du programme exceptionnel d'investissement. A noter la création et l'implantation en Corse d'un institut euroméditerranéen des feux de forêt qui aura vocation à mener des actions de formation auprès des élus et de la population, avant l'époque des risques d'incendies, et de réfléchir aux moyens de prévention et de lutte les plus efficaces. Au chapitre de l'approvisionnement énergétique de l'île, la France va négocier le raccordement de la Corse au futur gazoduc Algérie-Sardaigne-Italie (GALSI). Ce gazoduc apportera le gaz naturel pour la production d'électricité dans les deux centrales thermiques de Lucciana et Ajaccio et pour les habitants de Bastia et d'Ajaccio. L'objectif est de réaliser ces investissements d'ici 2015. Autre projet innovant : le pôle de compétitivité Capénergies, qui travaille sur l'expérimentation de la pile à hydrogène alimentée par l'énergie photovoltaïque. Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) souhaite travailler avec l'université de Corte, à travers l'Institut national de l'énergie solaire. L'intérêt est de développer plus largement en Corse des expérimentations de prototypes dans le domaine de l'habitat et des transports, fondés notamment sur la valorisation des essences de bois locales.
Informations : www.elysee.fr

AGENDA

3 mars
Comité d'orientation du Salon de l'aménagement en montagne (SAM).

7 mars
Clôture du Salon international de l'agriculture.

9 mars
Groupe de travail sur la PAC de l'après-2013 au ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

14 mars
Premier tour des élections régionales (second tour le 21 mars).

28 mars
18e Journée mondiale de l'eau.

COMITÉ DIRECTEUR

De nouvelles actions en perspective

Lors de la réunion du comité directeur du 11 février, outre l'évocation des 150 ans du service de restauration en montagne et du basculement à la TNT de la Région Alsace, l'habituel passage en revue des débats parlementaires en cours a fait surgir plusieurs thèmes d'actualité qui préoccupent les élus.

Pour cette dernière réunion avant les vacances parlementaires et les élections régionales, l'ordre du jour affichait trois textes actuellement en discussion au Parlement : la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2), la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP), et bien entendu la réforme des collectivités territoriales.
Pour ce qui est de cette dernière, les membres du comité directeur ont acté les diverses évolutions du texte, et notamment certains amendements que l'Association avait préparés. Ils ont toutefois considéré que « le texte tel qu'adopté n'en nie pas moins nos territoires » et se sont déclarés résolus à accentuer leurs efforts pour l'amender.
L'évocation du projet de loi Grenelle 2 a suscité un débat sur les énergies renouvelables, notamment l'éolien, et sur l'évolution à la baisse des nouveaux barèmes applicables à l'obligation de rachat par EDF.

Les prêts accordés aux producteurs laitiers et aux éleveurs ne bénéficient pas aux exploitants le plus en difficulté.

Quant au débat du comité directeur suite à la présentation de la LMAP, il a permis de signaler que les prêts facilités accordés aux producteurs laitiers et aux éleveurs ne pouvaient bénéficier aux exploitants le plus en difficulté. De même, un point a été fait sur l'avancement des réflexions sur la révision des zones défavorisées simples (autres que montagne - *voir page 4*). Il a été décidé également de demander audience à la secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Chantal Jouanno, suite à ses propos favorables à la réintroduction de trois ours supplémentaires dans les Pyrénées.
Un temps particulier de la réunion a ensuite été consacré aux modalités pratiques du basculement de la Région Alsace à la télévision numérique. Pointant avec satisfaction le succès de l'opération sur le plan technique, il a été décidé d'adresser un courrier à la secrétaire d'Etat en charge de l'Economie numérique, Nathalie Kosciusko-Morizet, pour lui communiquer le retour d'expérience des élus de montagne.
Enfin le comité a donné son accord pour que l'Association appuie et contribue aux diverses célébrations que le service de restauration en montagne (RTM) entend organiser pour ses 150 ans, notamment à l'occasion du 26e congrès.

L'ÉLU DU MOIS

PIERRE HAÏÇAGUERRE : UNE VISION DURABLE DU TERRITOIRE

Membre du comité directeur depuis 2008, au sein duquel il exerce la fonction de délégué départemental de l'ANEM pour les Pyrénées-Atlantiques, Pierre Haïçaguerre est maire depuis 1995 de Saint-Martin-d'Arbéroue, une commune de Basse-Navarre de 293 habitants (en 2006) située à la modeste altitude de... 202 mètres. Sa commune est néanmoins classée en zone de montagne en raison de forts accidents de terrain qu'atteste la présence voisine des grottes préhistoriques réputées d'Isturitz et d'Oxocelhaya. Il est également président de la communauté de communes du Pays d'Hasparren, qui regroupe une dizaine de communes (dont la moitié classée en montagne) et 12 500 habitants pour un territoire global couvrant 244 km². Pierre Haïçaguerre s'est singularisé par son action pour préserver l'identité et la cohérence de son territoire, d'une part en œuvrant à des classements montagne complémentaires dans le département afin de permettre à 250 agriculteurs supplémentaires, répartis sur une dizaine de communes, de percevoir l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), et d'autre part en accordant de l'audience aux questions environnementales, avec l'organisation d'une semaine du développement durable à Hasparren.

AUDIENCE

Luc Chatel reçoit l'ANEM

Une délégation de l'ANEM, emmenée par le président Nayrou et Vincent Descœur, secrétaire général, a été reçue le mercredi 10 février par Luc Chatel, ministre de l'Education nationale, entouré de ses conseillers.

Le premier sujet a porté sur les classes de découverte *(voir dossier)*. D'emblée, le ministre s'est déclaré favorable à leur relance, notamment en les intégrant à l'éducation à l'environnement. Il souhaite sensibiliser les chefs d'établissements et envisagerait favorablement une expérience dans un centre dont les locaux seraient exemplaires du point de vue du développement durable.
Sur le calendrier scolaire et sa compatibilité avec le tempo montagnard, le ministre est d'accord pour un calendrier triennal révisable chaque année. Il est d'ailleurs prêt à revoir les calendriers 2012-2013 et 2013-2014.

Le ministre favorable à la relance des classes de découverte.

Alors que depuis la loi de 2005 les universités sont compétentes pour la formation des enseignants, le ministre préconise que les élus prennent contact avec les présidents d'universités sur la question des antennes délocalisées des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Il s'est engagé à évoquer cette question avec Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
Enfin, la gestion des effectifs et des postes, la qualité de service, la classe unique, la prise en compte des enfants de moins de 3 ans, les transports scolaires, ont également été évoqués.

DR

La délégation de l'ANEM entourant le ministre. De gauche à droite : Frédérique Massat, députée de l'Ariège, Henri Nayrou, président, le ministre Luc Chatel, Jean-Claude Carle, sénateur de la Haute-Savoie, Pierre Bretel, délégué général et Vincent Descœur, secrétaire général.

La Télévision Numérique Terrestre hertzienne

La **simplicité** de la réception :
l'antenne râteau alimente toutes les TV du foyer

La **gratuité** de la réception :
sans abonnement ni frais d'entrée

Le **choix** des programmes :
au moins 18 chaînes gratuites nationales

Des **perspectives** d'évolution :
à terme, jusqu'à 66 chaînes

La réception des programmes **locaux** :
France 3 et chaînes locales

La **qualité** de l'image et du son
excellente (et meilleure encore en HD)

La **facilité** d'usage :
un téléviseur avec adaptateur TNT suffit

Le **temps réel** : pas de
téléchargement ni de recherche longue du signal

L'**équité** numérique pour tous :
le service universel par excellence

Opérateur de réseaux hertziens et d'infrastructures mutualisés en Europe, le Groupe TDF accompagne les chaînes de télévision, stations et réseaux de radios, opérateurs télécoms, fournisseurs d'accès Internet, acteurs multimédias et collectivités locales sur l'ensemble de la chaîne de valeur des réseaux audiovisuels et télécoms : de l'amont (tournage, gestion et distribution des contenus) jusqu'à l'aval (transport, hébergement des équipements des opérateurs sur ses sites, déploiement, maintenance et exploitation des réseaux).

tdf

Imaginer des solutions pour un monde numérique

www.tdf.fr